



Commune  
d'AMPUS

Envoyé en préfecture le 15/02/2018

Reçu en préfecture le 15/02/2018

Affiché le



ID : 083-218300036-20180213-CM2018002-DE

Délibération N°2018-002

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 13 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le treize février, à 20 heures 30,  
Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.  
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO.

Excusé :

Absents : Laurence COLLADO, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ et Fabien MICHEL

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 11    Nombre de Suffrages exprimés : 11

### ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SUR LA RD2149 : CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE

Le Maire rappelle que par délibération n° 2018- 001 du 13 Février 2018, le Conseil Municipal a décidé de réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux sur la route départementale RD2149 entre le carrefour Nord du village et le cimetière pour un montant estimatif de 215 000,00€ HT soit 258 000,00€ TTC et a sollicité une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2018.

Le Maire précise que la Société Publique Locale "Ingénierie départementale 83" réalise une mission d'assistance dans le cadre de cette opération pour un montant de 2 730.00€ HT soit 3 276.00€ TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un marché à procédure adaptée a été lancé le 02 janvier 2018 pour une mission de maîtrise d'œuvre.  
Trois bureaux d'études ont été consultés et l'offre du bureau ENVEO est l'unique offre reçue en mairie avant la date limite de réception des offres.

Le Maire propose de retenir le bureau d'études ENVEO pour un montant de 12 460.00€ HT soit 14 952.00€ TTC conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres (CAO) du 29 Janvier 2018.

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de confier la maîtrise d'œuvre au bureau d'études ENVEO pour un montant de 12 460.00€ HT soit 14 952.00€ TTC,
- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,
- PRECISE que les crédits seront inscrits au B.P. 2018.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Hugues MARTIN

Délibération du Conseil Municipal d'Ampus N° 2018-002